

Communauté de Communes du Trièves	CONSEIL DE COMMUNAUTE Du 16 septembre 2019
	Compte-rendu

Gérard Dangles est désigné secrétaire de séance.

En préambule du conseil, le Président demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour du conseil communautaire. En effet, dans le cadre de la conférence territoriale, il convient de rajouter une demande de subvention pour la création d'une Maison de Pays.

Rajout : Adopté à l'unanimité

Approbation du compte rendu du conseil du 1^{er} juillet 2019

Il convient de rectifier une erreur sur le compte rendu indique Pierre Suzzarini. En effet, au paragraphe « Présentation et débat » du point 1 relatif à la CAF de l'Isère, il a été indiqué :

« ... comme tous les services publics, la CAF doit contribuer au déficit public... » à la place de « ... comme tous les services publics, la CAF doit contribuer à la réduction du déficit public... »

☞ **4 abstentions**

Arrivée de Yann Souriau et d'Ameline Diénot

1- Budget Déchets : DM n°1

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Déchets 2019 de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
673	Annulation de titres antérieurs	2 000,00	
611	Sous-traitance générale	- 2 000,00	
TOTAL		0,00	0,00

Vote : Budget Déchets : DM 1

☞ **Adopté à l'unanimité**

2- Acquisition terrains d'assiette des projets « Maison de Pays » et « déchetterie de Clelles »

Dans le cadre de 2 projets structurants pour le territoire ; à savoir l'aménagement d'une déchetterie et la construction d'une maison de pays à Clelles, il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'acquisition des terrains suivants pour lesquels la communauté de communes a obtenu l'accord de vente des propriétaires :

- *Pour la construction de la maison de pays*
 - Parcelle 453 section A sur la commune de Clelles d'une superficie de 5 267 m² au prix de 100 000 €
 - *Pour l'aménagement de la déchetterie*
 - Parcelle 448 section A sur la commune de Clelles d'une superficie de 48 m² au prix de 576 €
 - Parcelle 479 section A sur la commune de Clelles d'une superficie de 5 407 m² au prix de 64 884 €
 - Parcelle 276 section A sur la commune de Clelles d'une superficie de 990 m² au prix de 11 880 €
 - Parcelle 480 section A sur la commune de Clelles d'une superficie de 1 061 m² au prix de 12 732 €
 - Parcelle 481 section A sur la commune de Clelles d'une superficie de 1 384 m² au prix de 16 608 €
 - Parcelle 450 section A sur la commune de Clelles d'une superficie de 171 m² au prix de 2 052 €
 - Parcelle 304 section A sur la commune de Clelles d'une superficie de 1 470 m² au prix de 17 640 €
- Soit un montant total de 126 372 €

Les frais d'actes et de bornage seront à la charge de la communauté de communes.

Il est précisé que pour la déchetterie, les terrains devraient être achetés avant fin d'année. Christophe Drure précise qu'il y a une recrudescence de déchets sauvages, ce qui démontre le besoin de cet équipement.

Les acquisitions foncières sont généralement effectuées par les communes, indique Laurent Viallard, qui s'interroge sur une éventuelle participation de la commune.

La commune de Clelles ne participe pas car il s'agit de propriétaires privés, répond Marie-Claire Terrier ; la commune a simplement modifié son PLU afin d'obtenir l'autorisation.

Dans ce cas précis, il s'agit d'implantation géographique d'opportunité explique Jérôme Fauconnier.

Et en ce qui concerne les déchetteries existantes, le foncier a-t-il été offert par les communes, demande Laurent Viallard ?

Les terrains ont été achetés par la Communauté de Communes du Trièves répond Christophe Drure.

Michel Picot souhaite savoir s'il y a une certitude pour la faisabilité de ces 2 projets ?

En effet, il s'agit de 2 projets dont la réalisation est sûre parce qu'ils sont inscrits au contrat de région indique Jérôme Fauconnier. Toutefois, Gérard Dangles précise que le projet de la Maison de Pays est en phase d'opportunité ; maintenant, une étude de faisabilité va être faite. Il n'y a donc pas de certitude absolue aujourd'hui mais les gens sont constitués en association, les discussions sont presque terminées donc il n'y a aucune raison que cela n'aboutisse pas. De plus, ce terrain est une opportunité et sa position, au bord de la RD1075, à la croisée des routes du Trièves, est idéale.

Marie-Claire Terrier souligne le fait que le projet ait été accepté par les services d'urbanisme de l'État permet de penser qu'il se fera.

Pour conclure, Jérôme Fauconnier indique qu'il s'agit d'un projet auquel la Communauté de Communes croit ; il a l'avantage de l'emplacement à proximité de la gare de Clelles et sera une vitrine tout à fait intéressante quel que soit le mode d'exploitation.

Vote : Acquisition terrains d'assiette des projets « Maison de Pays » et « Déchetterie de Clelles »

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Demande de subvention pour la création d'une Maison de Pays

Le montant total de l'opération s'élève à 933 000€ dont 100 000€ d'achat de terrain. L'Etat, dans le cadre du contrat de ruralité, participe à hauteur de 324 000€ ; l'engagement de la Région porte sur 70 000€. Ainsi, dans le cadre de la conférence territoriale, il est proposé de demander une subvention pour la création d'une Maison de Pays au Département pour le tiers du montant de l'opération. Ce qui laisserait à la charge de la CCT un montant de 186 000€.

Vote : Demande de subvention pour la création d'une Maison de Pays

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Avenant n°2 au contrat de concession de chauffage urbain sur la commune de Monestier de Clermont

Une DSP a été signée en 2002 pour l'exploitation de la chaufferie bois de Monestier de Clermont. Devant un certain flou, il a été demandé au bureau d'étude d'effectuer une remise à plat et de voir quels pouvaient être les problèmes. Par exemple, des erreurs de facturation portant sur la TVA et la réactualisation des tarifs ont été constatées ; l'ensemble des tarifs a été calculé sur une subvention à hauteur de 86%, qui a finalement été plafonnée à 80%, ce qui a eu pour résultat une sous-évaluation de la partie Investissement payée par les usagers.

Ce projet d'avenant fait suite à l'audit financier réalisé par le bureau d'études KAIROS INGENIERIE mandaté par la communauté de communes. Cet audit a mis en évidence des incohérences préjudiciables aux deux parties.

A la suite de cet audit, une réunion a été organisée avec Véolia afin de ré-évaluer les tarifs. Cet avenant tient compte de l'ensemble de ces éléments et permet de réajuster les prix et tarifs de base et de régulariser la facturation des abonnés et de la salle polyvalente et du restaurant scolaire.

Le conseil communautaire est invité à approuver l'avenant 2 à la convention de délégation de service public et autoriser le Président à signer cet avenant.

Laurent Viillard regrette la façon de procéder et fait part de son mécontentement. En effet, 2 équipements ne fonctionnent pas en même temps que les autres : la piscine et le camping et dont la particularité est la nécessité de procéder à une coupure pendant l'hiver ce qui induit une facture de Véolia très élevée : de l'ordre de 5000€ pour une simple ouverture et fermeture de vanne. Il regrette de n'avoir pas été invité à la table de négociation et de se retrouver avec un coût encore plus élevé.

Pour Jérôme Fauconnier, il ne s'agit pas de négociation mais juste d'une remise à plat pour être en conformité avec le contrat signé en 2002. Il rappelle que des sommes au moins équivalentes n'ont pas été payées depuis le début de la DSP.

Laurent Viillard souligne aussi qu'aujourd'hui, c'est un privé qui exploite le camping et qu'à ce titre, il aurait été intéressant pour la commune d'être associée à la discussion. Il trouve dommage qu'il n'y ait pas eu de discussion en amont alors que la commune avait fait remonter leur problème lié à cette exploitation.

Pour le Président, une négociation reste possible avec Véolia si la commune en fait la demande. Il souligne que Véolia non plus n'a pas été informée que le camping est désormais exploité par un privé. Il propose donc que la commune de Monestier informe précisément la communauté de communes des problèmes qu'elle rencontre en tant qu'utilisateur du réseau de chaleur et qu'il sera toujours possible de rechercher une solution.

Vote : Avenant n°2 au contrat de concession de chauffage urbain sur la commune de Monestier de Clermont

☞ **Pour : 36 Contre : 1**

4- Mise en œuvre et modalités d'application du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

La Communauté de Communes du Trièves est née le 1er janvier 2012 de la fusion de 6 structures - 3 communautés de communes, 2 SIVU et le Syndicat d'Aménagement du Trièves, qui disposaient précédemment chacun de leurs propres règles en matière de régime indemnitaire. Une harmonisation s'est

avérée rapidement nécessaire compte tenu des disparités importantes constatées entre les agents pour des niveaux de fonction équivalents.

Ainsi, après avis du Comité technique départemental le 4 octobre 2012, une délibération fixant le régime indemnitaire des agents de la CC du Trièves a été votée le 26 novembre 2012, sur la base de laquelle les écarts ont pu être réduits mais pas complètement gommés au cours de différentes étapes d'harmonisation de 2012 à 2014.

Puis, en 2014, l'Etat a pour ses propres agents publié un décret créant le RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise et de l'engagement professionnel, ayant vocation à se substituer à l'ensemble des primes existantes pour les différents cadres d'emploi. Ce nouvel outil indemnitaire est applicable de manière progressive depuis le 1er janvier 2016 dans la Fonction Publique Territoriale au fur et à mesure de la publication des arrêtés ministériels fixant les montants de référence pour les corps de la Fonction Publique d'Etat.

Le choix a été fait de ne mettre en place le RIFSEEP à la Communauté de Communes du Trièves qu'à partir du moment où suffisamment de cadres d'emploi seraient concernés réglementairement et où des marges financières suffisantes existeraient pour engager une réflexion globale sur le régime indemnitaire et mener un travail de fond. Un comité de pilotage a ainsi été constitué à l'automne 2018, composé du Vice-Président aux Finances et aux Ressources Humaines, du DGS, de la DRH, d'un représentant des responsables de service et d'une assistante RH. Le comité de pilotage était accompagné et guidé méthodologiquement par un consultant extérieur. Un travail de cotation des postes à partir des fiches de poste actualisées a été proposé par le consultant puis ajusté avec les responsables de service.

La présentation du projet de cotation assorti de simulations financières aux représentants du personnel a eu lieu le 11 avril dernier. 4 groupes de travail avec les représentants du personnel et des discussions en CT se sont déroulés les 9, 14, 16 et 23 mai, puis 3 et 18 juin.

Parallèlement, les conseillers communautaires ont voté au budget primitif 2019 une enveloppe complémentaire de 55 000 euros pour la mise en œuvre du RIFSEEP en 2019.

Le projet a également été présenté à l'ensemble des agents de la CCT le 25 juin 2019.

L'enveloppe prévue s'élève à 110 000€ dont 55 000€ en 2019 et 55 000€ en 2020. Il convient néanmoins d'être prudent sur les dotations portées en raison du changement de l'exécutif.

Les cotations de poste ont été évaluées à 8 groupes de responsabilité.

Laurent Viillard demande à combien s'élève le nombre d'agents par groupe.

Le groupe A regroupe environ 6 agents, environ 40 personnes sont concernées pour le groupe B, puis 5 personnes par groupe pour G et H et 7 personnes pour le groupe F pour un effectif global de 117 personnes indique Karine Matuszynski qui précise qu'il ne s'agit pour l'instant que des agents de la CCT.

Jean-François Helly s'interroge à propos des agents de l'EHPAD.

Marie-Jo Villard répond que les textes relatifs à la filière médico-sociale ne sont pas encore sortis et qu'il n'y a donc pas encore de montant de référence de l'Etat sur lequel s'appuyer.

21 agents ne verront pas leur Régime Indemnitaire évoluer car il était déjà supérieur. 45% des agents verront leur Régime Indemnitaire augmenter de plus de 50€ et 37% bénéficieront d'une augmentation allant de 1 à 50€ dès 2019 indique Karine Matuszynski. Le comité technique a voté ce projet le 6 septembre dernier, il est aujourd'hui soumis au vote du conseil communautaire avec l'objectif qu'il rentre en fonction sur les salaires d'octobre avec un effet rétroactif depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le Président lit un courrier émanant des délégués du personnel dans lequel les agents saluent l'effort financier pour la mise en place du RIFSEEP. Leur seul regret est de ne pas y avoir été associé dès le démarrage. Avec la nouvelle mandature en 2020, ils resteront vigilants à ce que les montants cibles soient effectivement votés et à ce que les classements des postes pour chacun aient bien lieu lors des entretiens annuels. Une attention particulière sera également portée sur le travail sur la part variable (CIA). Ce texte est mis en annexe du présent compte-rendu.

Marie-Christine Viola s'interroge sur les agents qui ont un régime supérieur.

Les régimes indemnitaires supérieurs seront conservés en l'état. Petit à petit cette disparité s'effacera avec leur départ à la retraite répond le Président.

Claude Didier revient sur la part variable CIA et demande comment cela se présente.

Le calendrier n'est pas encore déterminé ; sur la forme, il y aura des discussions avec les délégués du personnel et les chefs de service. Tout cela sera à mettre en place avec le nouveau directeur. Victor Vecchiato rappelle également qu'il faudra prendre en compte le compte administratif de la CCT l'année prochaine et bien que le montant du CIA sera inférieur au montant engagé pour le RIFSEEP, il conviendra d'engager une réflexion par rapport au budget.

Jérôme Fauconnier explique que le CIA est un outil de management du personnel alors que le RIFSEEP est une partie qui ne dépend que de la fiche de poste, indépendamment de la manière de servir. Le prochain DGS aura donc son mot à dire sur la façon de décliner ce CIA.

D'autre part, le constat a été fait qu'il est compliqué de recruter et que les postes sont difficiles à pourvoir même en Catégorie C.

L'objectif d'attractivité ne risque-t-il pas de rendre encore plus difficile de pourvoir certains postes, demande Laurent Viillard ?

Pour Karine Matuszynski, la réponse est négative car cette mise en œuvre offre une réelle évolution sur les postes, y compris ceux de Catégorie C.

Jean-François Helly demande si ce nouveau régime indemnitaire concernera aussi les secrétaires de mairies.

Pour Jérôme Fauconnier, les communes auront à mettre en place ce régime, si elles ne l'ont déjà fait. Mais il faut noter que ces régimes sont très hétérogènes entre elles.

Toutefois, il convient de remettre les choses en place indique Bernard Combe ; le Régime Indemnitaire n'est pas forcément plus élevé à la CCT par rapport aux communes.

Pour Jean-Pierre Agresti, il faudrait faire l'historique de la démarche des primes avec les premiers accords nationaux avec les syndicats et avec l'Etat puisqu'on se réfère à ce qui se fait dans la Fonction Publique d'Etat. Il y a de l'équité derrière cela. Il ne s'agit pas simplement d'un outil de management, cela a nécessité de nombreuses discussions.

La CCT est-elle homogène par rapport à d'autres Communautés de communes ? L'effet de seuil entre la groupe F et G est-il important, interroge Michel Picot ?

Pour Karine Matuszynski, l'intérêt est d'avoir quelque chose qui corresponde à notre Communauté de Communes. On a privilégié des groupes de taille suffisante.

Pour Bernard Combe, la situation initiale était déséquilibrée et, par ce jeu de curseur, la remontée du groupe F est plus importante que celle du groupe G. Cela vise à combler ces écarts.

De plus, désormais, on sait coter le poste d'un candidat lors d'un entretien d'embauche. Les regards croisés avec les chefs de service et l'équipe de direction permettent de classer un agent dans le service en fonction des missions qui lui sont confiées.

Par ailleurs, ajoute le Président, il sera toujours possible de discuter lors de l'entretien annuel en fonction d'autres missions supplémentaires par exemple.

Laurent Viillard avait souhaité que l'application du RIFSEEP ne soit pas étalée sur deux ans ; il s'abstient donc pour être cohérent avec son vote précédent.

Vote : Mise en œuvre et modalités d'application du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

☞ Pour : 36 Abstention : 1

5- Création d'un emploi fonctionnel de direction pour les fonctions de Directeur Général des Services et instauration de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

L'emploi de Directeur Général des Services de la communauté de Communes est vacant au 1^{er} octobre prochain. Cet emploi est jusqu'à présent un poste budgétaire classique, positionné dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les EPCI de plus de 10 000 habitants ont la possibilité de créer l'emploi de Directeur comme un emploi fonctionnel, c'est-à-dire un emploi distinct, pourvu par voie de détachement par un agent titulaire de catégorie A, doté d'une échelle indiciaire spécifique.

Le processus de recrutement ainsi que le contexte (élections municipales dans 6 mois) incitent le Président à proposer la création d'un emploi fonctionnel de Directeur général.

Parallèlement il est proposé d'instituer à la Communauté de Communes la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction, et de l'attribuer à l'emploi fonctionnel de Directeur Général de la collectivité, au taux maximal de 15% du traitement indiciaire + NBI.

Jérôme Fauconnier précise que la question ne se posait pas auparavant. Mais en raison des élections municipales proches, la création d'un emploi fonctionnel permet de ne pas pérenniser l'emploi en cas de difficultés entre l'exécutif et les élus. De plus, l'emploi fonctionnel permet de s'aligner sur les prétentions des candidats.

Thomas Periard prendra ses fonctions le 1^{er} novembre prochain et il est présent cette semaine pour la passation avec Bernard Combe.

Jérôme Fauconnier tient à remercier Bernard Combe pour son travail depuis 2012 ; travail remarquable dû à la qualité des équipes mais aussi à la qualité du management. Bernard Combe était un grand soutien pour le Président à la fois pour les partenaires extérieurs et en interne grâce à un management bienveillant et intelligent, à son dévouement et à ses compétences.

Jérôme Fauconnier lui réitère ses remerciements au nom de tous.

De son côté, Bernard Combe souligne que les 7 années passées à la Communauté de Communes du Trièves ont été les plus intenses de sa vie professionnelle et notamment du fait de la richesse des projets. Il remercie l'équipe de direction qui a été remarquable dans sa rigueur et tous les agents de la Communauté de communes du Trièves avec qui il a eu de bonnes relations et il salue l'exécutif. Il remercie Jérôme Fauconnier pour les vraies relations de confiance tant sur le plan humain que professionnel qui s'étaient établies entre eux. Il le remercie également pour sa bienveillance et le dialogue permanent qui est allé bien au-delà de l'aspect traditionnel entre un DGS et son Président.

Vote : Création d'un emploi fonctionnel de direction pour les fonctions de Directeur Général des Services et instauration de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

☞ Adopté à l'unanimité

6- Modification du tableau des effectifs

Suite à l'avis du Comité technique du 6 septembre 2019, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans l'annexe jointe.

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Remboursement de frais de transport

Le conseil communautaire est invité à approuver le remboursement des frais de déplacements de l'intervenante sur les ateliers des mots en ballade à la médiathèque du Percy entre mars et juin 2019, soit 44,40 €.

Vote : Remboursement de frais de transport

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Accompagnement renforcé vers l'emploi – convention financière 2019 avec le Département de l'Isère

Dans le cadre du travail partenarial avec le Département de l'Isère, la Communauté de communes du Trièves met en œuvre l'action « Accompagnement renforcé vers l'emploi ». Cette action vise à accompagner, dans un parcours d'insertion professionnelle individualisé vers et dans l'emploi durable, des allocataires du RSA.

La présente convention a pour objet de fixer la participation au financement du référent du parcours emploi renforcé. La CCT met en œuvre 0,57 ETP afin de suivre les personnes allocataires du RSA et le Département apporte un financement de 21 360 € au titre de sa participation à la mise en œuvre de cette mission pour l'année 2019.

Vote : Accompagnement renforcé vers l'emploi – convention financière 2019 avec le Département de l'Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Nouvelle convention de prêt des vélos à assistance électrique

Vu la délibération 2016-106 du 17 octobre approuvant la convention de prêt du parc de vélos à assistance électrique de la communauté de communes,

Afin d'assurer la maintenance de ce parc de 20 vélos et que les futurs bénéficiaires du dispositif aient un vélo en bon état, il est proposé des modifications à la convention actuellement en cours. Ces modifications concernent notamment :

- La prise en charge par le bénéficiaire de toutes éléments perdus par lui-même (ex : chargeur de batterie, batterie...) hors vol du vélo qui doit être signalé auprès de la police/gendarmerie la plus proche pour que la collectivité puisse faire fonctionner son assurance
- La prise en charge par le bénéficiaire des éléments cassés ou abîmés (ex : pédale, garde-boues, boîtier numérique, fil électrique...), hors accident
- Le dépôt d'une caution pour garantir le paiement éventuel des éléments mentionnés ci-dessus

Le conseil communautaire est invité à approuver la nouvelle convention de prêt des vélos à assistance électrique tel que présentée en annexe et à autoriser le Président à signer la convention avec les particuliers.

Jérôme Fauconnier précise qu'il y avait 28 candidatures pour 20 vélos. Les vélos ont été loués en tenant compte de certains critères comme par exemple, l'utilité sociale afin de faciliter le retour à l'emploi.

Claude Didier s'interroge sur les modifications apportées à la convention ; font elles suite à différents problèmes de casse de matériel ou plutôt en prévision des risques possibles ?

Stéphane Loukianoff explique qu'il n'y a pas eu de casse mais du matériel perdu dont le renouvellement est à prévoir.

Marie-Claire Terrier s'interroge sur les retours des personnes par rapport à l'utilisation des VAE ?

Jérôme Fauconnier, les retours sont plutôt positifs ; en effet, plusieurs personnes ont franchi le pas et acheté un vélo électrique après avoir en avoir testé.

Pour Yann Souriau, la présence des vélos à Chichilianne a été globalement une expérience sympathique, attractive et paisible dans le cadre de la location estivale.

Michel Picot fait part de la mésaventure survenue au Camping de Lalley où les 6 vélos électriques ont été volés.

Vote : Nouvelle convention de prêt des vélos à assistance électrique

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Convention avec Trièves Transitions Ecologie (TTE) d'actions de sensibilisation à la transition énergétique

Vu la délibération n°69 du 20 mai 2019 de validation des actions de sensibilisation à la transition énergétique, Dans le cadre de la convention TEPOS, la Communauté de Communes a lancé un appel à idées en 2018 pour recueillir des idées d'actions à mettre en œuvre sur le territoire afin de mobiliser le plus largement possible autour de la question énergétique (et éventuellement climatique) les habitants du Trièves et ainsi les amener à interroger leur mode de vie et à envisager des changements de comportement.

Un travail d'études a été conduit, en 2018, par l'association Kerléa, mandatée par la CCT, pour mieux comprendre comment les triévois appréhendent la transition énergétique et ainsi apporter des pistes pour mettre en place ces actions de sensibilisation.

L'action de Trièves transition écologie (TTE) « d'ateliers solaires avec les écoliers » a été validée lors du conseil communautaire du 20 mai 2019, pour un montant de 7 520 € auquel peut s'ajouter le coût du contrat de deux jeunes en chantier jeune, à mi-temps sur une semaine, si cela se met en place.

Pour permettre l'engagement de ces actions et le paiement à TTE, il est proposé au conseil communautaire de valider le projet de convention formalisant le travail de TTE pour cette action de sensibilisation à la transition énergétique.

Claude Didier souligne le travail remarquable effectué avec les collèges, le Granjou, Mixages etc.... Il est très intéressant de voir le projet aboutir et il espère donner envie à d'autres de participer.

Vote : Convention avec Trièves Transitions Ecologie (TTE) d'actions de sensibilisation à la transition énergétique

☞ **Pour : 36 Abstention : 1**

11- Convention de moyens Inspiration Vercors 2020/2023

L'objet de la démarche Inspiration Vercors est de développer la notoriété de la destination en s'appuyant sur des cibles clientèles et des filières identifiées, et de fédérer le territoire derrière une bannière commune.

Le fléchage des moyens d'actions de promotion de la marque Inspiration Vercors s'appuie sur trois niveaux :

- les actions menées par le comité technique avec un budget identifié dans le dispositif CIMA-POIA 2014-2020 et un potentiel dispositif suivant,
- les actions menées par le comité technique avec un budget identifié EPCI,
- les actions menées en propres par les EPCI sous la marque Inspiration Vercors.

A ce titre, la promotion de la destination se développe en interne et en externe, et du plan local à international. La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre et de financement du programme de développement de la marque Inspiration Vercors pour la période 2020 – 2023.

Alain Rougale souligne l'harmonie de fonctionnement entre les différents territoires et réaffirme sa conviction qu'il s'agit d'un beau projet.

Pierre Suzzarini salue le fait que la carte s'ouvre sur le Trièves ; néanmoins, il se pose toujours beaucoup de question sur la non-participation financière de la communauté de communes du Diois. Il ne comprend pas cette situation d'autant plus qu'il s'agit de 30 000€, somme tout de même pas négligeable, et aussi, parce que cela soulève une notion d'équité importante.

Alain Rougale convient que la situation de la Communauté de Communes du Diois a été ambiguë toutes ces dernières années ; aujourd'hui, elle s'est positionnée pour être porteuse d'Inspiration Vercors. Il reste à finaliser et cela devrait être la bonne nouvelle de 2020.

Jean-François Helly rejoint Pierre Suzzarini car, ne serait-ce qu'en raison du parcours VTT qui va du Trièves au Diois, il lui semble normal que le Diois soit signataire.

Pour Claude Didier, le terme « marque » n'est pas idéal et ne lui parle pas. Cette recherche de touristes est une bonne chose mais ne devrait pas empêcher d'avoir du personnel supplémentaire dans les antennes d'OT pour mieux les accueillir. Se pose aussi une question fondamentale : Quel type de tourisme voudrait-on ? L'accent est-il bien mis sur un tourisme plus écologique afin de mieux s'adapter aux conditions climatiques un peu plus difficiles ?

La population des pays du Nord est plus sensibilisée aux problématiques écologiques et il n'y a pas de difficulté avec ce type de population. En ce qui concerne les problématiques complexes d'accueil, elles mériteront d'être revues à partir de l'exercice 2020. Toutefois, Inspiration Vercors ne concerne pas l'accueil mais la promotion touristique rappelle Alain Rougale.

Laurent Viillard s'interroge sur l'impact et le retour sur investissement pour les acteurs ?

Yann Souriau souligne que Chichilianne a vu arriver cet été une clientèle des pays du Nord et principalement belges.

Une importante clientèle hollandaise fréquente Lalley depuis plusieurs années, indique Michel Picot.

Dans le cas de Gresse en Vercors, il y a plus de belges et de hollandais ; il est difficile d'affirmer que cela est dû à la convention Inspiration Vercors mais il est raisonnable de penser que cela a un impact répond Alain Rougale.

Michel Picot soulève la double représentation lors de COPIL où il y a un mélange de politique et de technique, qui lui semble dommage.

Pour le Président, les présidents d'Offices de Tourisme sont souvent des élus ce qui explique ce mélange. Quant à Alain Rougale, il n'y a aucun blocage ; cette question ne s'est simplement pas posée.

Stéphane Loukianoff précise que la CCT dispose cette année d'un observatoire de fréquentation touristique et qu'il espère pouvoir comparer l'évolution de la clientèle étrangère pour en déduire l'incidence de certains salons. Mais cela prend du temps et se fera sur plusieurs années.

Vote : Convention de moyens Inspiration Vercors – 2020/2023

☞ **Pour : 35 Abstentions : 2**

12- Attribution marché de fourniture : acquisition compacteur à déchets pour la déchetterie de Mens

Suite à la consultation concernant l'acquisition d'un compacteur à déchets pour la déchetterie de Mens, il est proposé de signer le marché de fourniture avec la société PACKMAT. Le montant de cette acquisition s'élève à 104 140 € H.T (subventionné à 50% par le département).

Vote : Attribution marché de fourniture : acquisition compacteur à déchets pour la déchetterie de Mens

☞ **Adopté à l'unanimité**

13 – Attribution marché de service : gestion des bas de quai des déchetteries du Trièves (location de bennes, transport et traitement)

Les marchés de gestion des bas de quai (location de bennes, transport et traitement) des déchetteries de la Communauté de commune du Trièves arrivant à échéance au 30 septembre 2019, une consultation en appel d'offre ouvert par avis d'appel à la concurrence en date du 23 juillet 2019 a été lancée en vue de conclure un marché de service.

Le présent marché est décomposé en 18 lots. Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre, réunie le 2 septembre 2019, propose au conseil communautaire d'attribuer le marché aux entreprises dont l'offre a été jugée la mieux-disante et d'autoriser le Président à signer les marchés de services avec les sociétés désignées ci-dessous :

Déchetterie de Monestier de Clermont

- Lot n° 1: Gravats Société LELY
- Lot n° 2 : Encombrants Société LELY
- Lot n° 3 : Bois Société SRPM
- Lot n° 4 : Plâtres Société LELY
- Lot n° 5 : Ferrailles Société SRPM
- Lot n° 6 : Cartons Société LELY

Déchetterie de Mens

- Lot n° 7 : Gravats Société PAPREC/GROS
- Lot n° 8 : Encombrants Société PAPREC/GROS
- Lot n° 9 : Bois Société SRPM
- Lot n° 10 : Ferrailles Société PAPREC/GROS
- Lot n° 11 : Végétaux Société PAPREC/GROS
- Lot n° 12 : Cartons Société PAPREC/GROS

Déchetterie de Monestier de Clermont, Mens

- Lot n° 14 : Huiles Minérales par pompage Société Arc en Ciel
- Lot n° 15 : Huiles Végétales : cuve 1000 L Société TRIALP
- Lot n° 16 : DDS Société TRIALP
- Lot n° 17 : DASRI : non attribué
- Lot n°18 : Filtres à huiles et gazoles : société Trialp

Seul le lot 17 n'a pas été attribué.

Aujourd'hui, les recettes diminuent alors que les dépenses ne cessent d'augmenter (+ 31 000€) indique Christophe Drure mais il n'y a pas d'autre choix.

Vote : Attribution marché de service : gestion des bas de quai des déchetteries du Trièves (location bennes, transport et traitement)

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- Convention avec Eco-DDS pour la collecte et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) des ménages

La convention-type régit les conditions selon lesquelles les collectivités territoriales compétentes en matière de collecte de déchets diffus spécifiques ménagers, remettent des déchets diffus spécifiques ménagers à l'éco-organisme de la filière, en contrepartie d'un soutien financier.

Vu la reconduction de l'agrément de l'éco organisme Eco-DDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages), dont la mission est d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l'échelle nationale.

Le conseil communautaire est invité à délibérer :

- Pour la mise en place d'une convention avec l'éco organisme EcoDDS aux conditions principales suivantes :
 - o Durée : 1er jour du mois calendaire suivant la contre signature par EcoDDS de la convention et pour une durée indéterminée tant qu'EcoDDS est titulaire de manière continue d'un agrément
 - o Mise à disposition des contenants gratuitement pour la collecte séparée des déchets,

- Mise à disposition d'un kit de communication.
- Prise en charge en nature de la formation des agents de déchèterie.
- Engagement à procéder à l'enlèvement des contenants.

Pour les déchèteries du Trièves le soutien variable devrait être de 648 € pour Monestier et 237 € pour Mens.

Vote : Convention avec Eco-DDS pour la collecte et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) des ménages

☞ **Adopté à l'unanimité**

15- Convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants des communes extérieures scolarisés dans les écoles vifvoises – année 2018/2019

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer la convention avec la commune de Vif pour participer aux frais de fonctionnement de la Classe de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'école élémentaire Antoine de Saint Exupéry. Les effectifs accueillis par l'école d'Echirolles sont de 1 enfant domicilié sur le périmètre de la compétence scolaire de la communauté de communes du Trièves. Les frais pour l'année scolaire 2018/2019 s'élèvent à 1317 € pour la communauté de communes du Trièves.

Vote : Convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants des communes extérieures scolarisés dans les écoles vifvoises – année 2018/2019

☞ **Adopté à l'unanimité**

16- Convention pour la participation au fonctionnement de l'EMALA avec les communes du Gua et de Miribel Lanchâtre pour l'année scolaire 2019/2020

La Communauté de Communes du Trièves est la structure porteuse de l'EMALA (Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique) qui intervient sur le canton de Monestier de Clermont, la commune de Miribel Lanchâtre et la commune du Gua.

Les conventions ont pour objectif de fixer les conditions de participations financières de la commune du Gua et de la commune de Miribel Lanchâtre.

Les participations financières sont calculées au prorata du nombre d'élèves scolarisés. Le montant par élève est fixé à 23 € par année scolaire.

Vote : convention pour la participation au fonctionnement de l'EMALA avec les communes du Gua et de Miribel Lanchâtre pour l'année scolaire 2019/2020

☞ **Adopté à l'unanimité**

17- Demande de subvention 2019/2020 au Département pour le fonctionnement du poste EMALA Sud Mens/Clelles et du poste EMALA Nord secteur Monestier de Clermont

La communauté de Communes du Trièves a la compétence vie scolaire et assure la gestion des deux postes EMALA qui couvrent ce territoire :

- 1 poste EMALA Sud qui couvre les 9 écoles des cantons de Mens et de Clelles
- 1 poste EMALA Nord qui couvre les écoles du canton de Monestier de Clermont + les élèves des communes de Miribel Lanchâtre et du Gua (école de Prélenfrey).

Le vice-Président propose de solliciter le Département de l'Isère sur la base d'une subvention de fonctionnement pour ces deux postes d'un montant de 15 000 €.

Claude Didier souligne que le département de l'Isère compte seulement 3 postes EMALA.

Vote : Demande de subvention 2019/2020 au Département pour le fonctionnement du poste EMALA Sud Mens/Clelles et du poste EMALA Nord secteur Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

18 – Questions diverses

☐ Informations diverses :

Ecoles : Laurent Viillard souhaite qu'un point sur les effectifs scolaires soit fait prochainement.

Cela sera fait lors d'un prochain conseil communautaire répond le Président. Par ailleurs, selon Claude Didier, la présence de l'EMALA n'est certainement pas étrangère à la relative tolérance de l'Inspection académique.

Accueil de loisirs : Dominique Parlouar rapporte qu'elle a été interpellée par un usager à propos d'une animatrice de l'Accueil de loisir qui était sans cesse sur son téléphone portable pendant son temps de travail. Selon elle, le recrutement d'animateur devrait comprendre une formation pour les sensibiliser à ce type de problème qui fait des ravages chaque jour. Il lui semble indispensable de sensibiliser les jeunes à ce sujet et d'interdire l'usage du portable quand ils sont en poste.

Pour Jérôme Fauconnier, il aurait été préférable que la personne qui a rapporté ces faits les signale à la hiérarchie directement afin que des mesures soient prises et que les responsables de service puissent agir.

Sentier PDIPR : Christian Roux fait part de la problématique rencontrée au hameau de la Motte à Sinard où le propriétaire met un portail et où les animaux pâturent avec les patous ce qui ne permet plus à personne de

se promener. Il voudrait comprendre le fonctionnement de ces sentiers qui, apparemment, ont donné lieu dans le passé à une convention. Or, dans ce cas précis, il n'y a pas trace de la convention.

Pour Jérôme Fauconnier, il y a bien, dans ces cas-là, une convention passée avec les propriétaires ; et si le propriétaire refuse, il convient de changer le tracé du sentier. Il lui conseille de prendre contact avec Olivier Zanardi, technicien à la CCT, qui travaille sur le lancement de la consultation sur tous les sentiers PDIPR du territoire.

Pour Jean-Pierre Agresti, la parcelle appartient au propriétaire mais il convient de vérifier si le sentier est un chemin communal. Quant aux conventions dont on ne retrouve pas trace, certaines peuvent dater et avoir été mise en place par le Département.

Quelle Foire ! : Le thème de la foire porte cette année sur les transitions déclinées au pluriel, informe Claude Didier. Il annonce le programme : « Forum sur le climat », et « bilan TEPOS » le vendredi. Pour la journée du samedi, le temps fort est le film de Mme Robin sur le thème « territoire 0 chômeur » suivi d'un débat. Pour le Dimanche, le temps fort sera l'inauguration de la plateforme d'autopartage Citiz à Mens et la remise des Vélos à assistance électrique suivi d'un forum « Ville/Campagne ». L'intérêt étant d'informer et de débattre sur ce qui reste à faire sur le Trièves et de voir comment le territoire peut s'impliquer dans ces contrats.

Des visites auront lieu tout le long du week end, équilibrées sur l'ensemble du territoire, de manière à ce que tout le territoire soit concerné. Le dimanche, il sera aussi question du « jardin d'automne » et du « jardin 0 phyto ». Il distribue des programmes à l'assemblée.

Prédation : Yann Souriau fait un point sur la saison estivale et les attaques de loups qui ont augmenté de plus de 25% par rapport à l'an dernier sur l'Isère. Il y a eu de nombreuses attaques sur le plateau du Vercors et dans les villages. A Chichilianne, 2 personnes ont signalé s'être fait mordre par des patous et il y a de nombreux témoignages qui font état de chiens blessés par des attaques de loups.

Réserve en eau : Une visite a eu lieu avec la Fédération des Alpages afin d'évaluer la réserve en eau indique Yann Souriau. Aujourd'hui, les besoins en eau ont doublé. Et cela impacte les troupeaux ; les brebis sont difficiles à gérer quand elles ont soif. Les questions qui se posent sont de savoir comment nourrir ces animaux et comment les gérer sur le plateau ? Il convient d'arriver à se mettre autour de la table pour trouver des solutions. Le réchauffement climatique produit des effets forts sur le plateau. Il est essentiel d'avoir cela en tête.

Pour Jérôme Fauconnier, la mise en place du plan pastoral sert aussi à trouver des solutions sur le problème de la ressource en eau.

SYMBHI : Jérôme Fauconnier a rencontré le 30 août dernier le directeur du territoire à propos du SYMBHI. La loi GEMAPI convient parfaitement aux territoires des plaines mais il n'y a pas de doctrine pour la montagne ; la question se pose donc de savoir comment gérer dans l'urgence et comment gérer de manière pluriannuelle ? 4 sites ont été visités avec 4 problématiques différentes, d'où la complexité pour bâtir un plan pluriannuel. Une Commission Trièves réunissant les maires concernés va être organisée. La conclusion de cette réflexion sur les 4 études de cas sera connue en octobre prochain. Il conviendra de rediscuter ensuite afin de définir une conduite à tenir pour l'ensemble du Trièves.

Baignade au lac de Monteynard/Avignonet : Solange Saulnier se demande pourquoi il n'est pas possible de se baigner dans le lac ?

La baignade est interdite par EDF en raison de problème de marnage indique Jérôme Fauconnier. Ce problème est régulièrement évoqué suite à la sur-fréquentation du lac. Il conviendrait d'essayer d'aménager les choses pour que les gens se sentent bien.

Colette Giroud précise que des discussions ont déjà eu lieu mais que le maintien de l'interdiction de baignade a été décidé en raison des risques de sécurité et notamment parce qu'en cas de problème la responsabilité des maires des communes des alentours serait engagée.

Christophe Drure explique qu'il y a néanmoins une tolérance de la gendarmerie pour les gens qui se baignent au bord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.